



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS
CANTON DE LORRIS

MAIRIE DE FRÉVILLE-DU-GÂTINAIS

Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le **03 JUL. 2026**

ID : 045-214501504-20260630-D2026_42-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 30/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	7	10

Vote	
A l'unanimité	
Pour :	10
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2026, le 30 Juin à 19:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme PICARD Martine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives éventuelles ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 23/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 23/06/2026.

Présents : Mme PICARD Martine, Maire, Mme MAULARD Marie-Odile, M. PROCHASSON Grégory, M. FRANCART Jean-Luc, Mme BELLANGER Isabelle, Mme GUILLEMINOT Patricia, M. PICARD Sébastien

Excusés avant donné procuration : M. FRAPPIN Christophe à Mme PICARD Martine, Mme GRANGÉ Tracy à Mme MAULARD Marie-Odile, M. THOMAS Julien à Mme GUILLEMINOT Patricia

Absent : M. GEINDREAU Vincent

Secrétaire de séance : Mme MAULARD Marie-Odile

D2026_42 – Demande de subvention pour les travaux d'aménagement de l'arrêt de bus à la Héronnière

La Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du courrier adressé à la Région Centre-Val de Loire pour la création d'un point d'arrêt du bus à la Héronnière, une visite sur place a été organisée le 16 juin 2026.

A la suite de ce rendez-vous, le projet a été validé par les autorités compétentes, tant pour le circuit des maternelles / primaires que pour le circuit du collège, *sous réserve d'aménagements à effectuer avant la rentrée scolaire* par la commune, **pour mettre en sécurité les enfants** qui prendront le car scolaire.

Par conséquent, la Maire annonce au Conseil Municipal qu'elle a demandé des devis pour la signalisation horizontale et verticale ainsi que pour l'installation d'un point lumineux.

Elle présente les différents éléments pour ces travaux, suivant les préconisations de la Région Centre-Val de Loire et de la CCCFG :

- ◆ Signalisation routière arrêt de bus :
 - Vauvelle 3 870,00 € HT (4 644,00 € TTC)
 - Aximum Industrie et MS Marquage 1 770,95 € HT (2 125,14 € TTC)
- ◆ Point lumineux solaire :

	1 lumière	2 lumières
→ Somelec	3 302,00 € HT (3 962,40 € TTC)	4 019,00 € HT (4 822,80 € TTC)
→ Somelec avec option détection de présence	3 666,00 € HT (4 399,20 € TTC)	4 383,00 € HT (5 259,60 € TTC)
→ Ineo	4 576,07 € HT (5 491,28 € TTC)	5 252,14 € HT (6 302,57 € TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **accepte** les devis, les mieux-disants de :
 - ◆ Aximum Industrie et MS Marquage qui s'élève à 1 770,95 € HT (2 125,14 € TTC), pour la signalisation horizontale et verticale de l'arrêt de bus scolaire ;
 - ◆ Somelec qui s'élève à 3 302,00 € HT (3 962,40 € TTC), pour le point lumineux solaire.
- **autorise** la Maire à signer les devis et tout autre document relatif à ce projet.
- **autorise** la Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental la plus élevée possible, au titre de l'aide aux communes à faible population et / ou au titre des crédits d'État provenant des amendes de police et de la redevance des mines sur le pétrole, pour réaliser les travaux d'aménagement de l'arrêt de bus à la Héronnière en vue de préserver la sécurité des enfants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 01/07/2026

La Maire,

Mme PICARD Martine,



Le secrétaire de séance,
Mme MAULARD Marie-Odile